

Paris, le 16 avril 2026



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission nationale
indépendante de
reconnaissance et de
réparation des préjudices
subis par les Harkis et les
autres personnes
rapatriées d'Algérie
(CNIH)

La Présidente

Le Secrétaire de séance

**Procès-verbal de la commission réparation restreinte
de la CNIH**

Le 16 avril 2026 s'est réunie la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie sous la présidence de Françoise Dumas.

Étaient présents à cette réunion les membres de la commission ainsi que le représentant de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) mentionnés dans l'annexe 1.

À l'occasion de cette réunion, la commission a statué sur :

1. La réparation principale en vertu de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 et des décrets n° 2022-394 du 18 mars 2022 et n° 2023-890 du 21 septembre 2023
 - **749 dossiers** ont été présentés ;
 - **451 dossiers** assortis d'un avis favorable de l'ONaCVG conformément à la liste jointe en annexe 2 pour un montant total de réparation s'élevant à **3 024 000 euros** ;
 - **298 dossiers** assortis d'un avis défavorable ;
 - **154 recours gracieux** assortis d'un avis favorable correspondant à un montant de **932 000 euros**.

Ces **749** dossiers dont ces **154** recours gracieux ont été validés et peuvent donc faire l'objet d'un paiement.

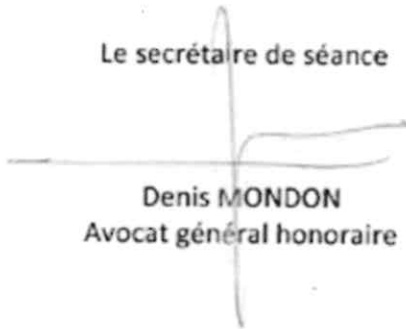
CNIH
20, avenue de Ségur
75007 PARIS

2. La réparation complémentaire concernant les Harkis et leurs familles qui ont séjourné au camp de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise en vertu du décret n° 2025-256 du 20 mars 2025 portant modification du barème fixé à l'article 9 du décret n° 2022-394 du 18 mars 2022

- **158 dossiers** ont été présentés ;
- **124 dossiers** assortis d'un avis favorable de l'ONaCVG conformément à la liste jointe en annexe 3 pour un montant total de réparation s'élevant à **1 094 000 euros**.

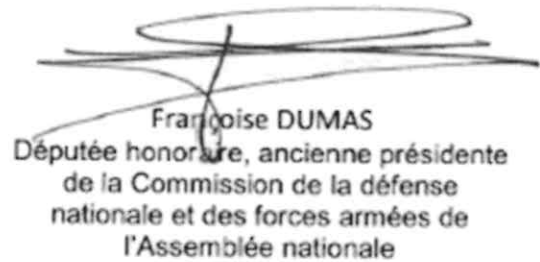
Ces **158** dossiers ont été validés et peuvent donc faire l'objet d'un paiement.

Le secrétaire de séance



Denis MONDON
Avocat général honoraire

La Présidente



Françoise DUMAS
Députée honoraire, ancienne présidente
de la Commission de la défense
nationale et des forces armées de
l'Assemblée nationale

Copie :

Mme la directrice générale de l'ONaCVG